



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23/11/2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
48	32	36

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 23 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 14/11/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. SZWEC Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. SZWEC Eric (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard, M. DE NOAILLES Emmanuel à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : Mme POLLET Clarisse, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que le SICTEUB a reçu du comptable public une demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables.

Considérant qu'il s'agit de la somme de 0.60 centimes d'euros correspondant à un reste à réaliser sur poursuites relatif à un titre de recettes émis en 2022. Le titre correspond à un dépotage de matières de vidange d'une installation non domestique sur la station. Le montant titré était de 225.60 centimes sur lequel le débiteur a réglé 225.00 euros.

Considérant que le reste à percevoir étant inférieur au seuil de poursuite, il est proposé l'admission en non-valeur de cette créance.

Considérant que les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 6451.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADMET** l'admission en non-valeur de la créance mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 24/11/2023
Le Président

